

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 4

Artikel: Prise de position de la Société suisse des officiers : le 6 juin : 2 fois
NON à la suppression de l'armée!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prise de position de la Société suisse des officiers

Le 6 juin: 2 fois NON à la suppression de l'armée!



La Société suisse des officiers (SSO) a tenu son assemblée des délégués le 19 février 1993. Ceux-ci, qui représentent 40 000 officiers, ont pris position sur les deux initiatives qui passeront devant le peuple le 6 juin prochain. Ils ont adopté les résolutions suivantes.

La SSO recommande aux électrices et aux électeurs de rejeter les initiatives «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» et «40 places d'armes, ça suffit – protection de l'environnement aussi pour les militaires».

L'acquisition de nouveaux avions de combat (F/A-18) ne provoque une augmentation des dépenses militaires. Cette acquisition assure à long terme la réalisation des objectifs de la politique suisse de sécurité, telle qu'elle a été acceptée par une forte majorité des Chambres fédérales. En cas d'acceptation de l'initiative «par le peuple et les cantons», on ne pourrait pas acquérir de nouveaux avions de combat jusqu'au 31 décembre 1999. Un «OUI» à cette initiative aurait pour conséquence que, pour les 10-15 ans à venir, la Suisse se trouverait sans moyen de défense contre des menaces aériennes, d'où un affaiblissement de la crédibilité de notre

aviation et de notre effort de défense. L'initiative visant à la suppression de notre aviation est une partie de la stratégie du Groupe pour une Suisse sans armée qui veut le désarmement total de la Suisse et la suppression de notre armée.

L'initiative «40 places d'armes, ça suffit» est une autre tentative de supprimer l'armée. A plusieurs reprises, le Conseil fédéral a clairement déclaré que le nombre des places d'armes ne sera pas augmenté. L'initiative enfonce une porte ouverte. Si elle était acceptée, il serait impossible de réaliser des installations correspondant aux nécessités d'une instruction moderne et de la formation de nos soldats de milice. Elle est donc en contradiction flagrante avec la recherche d'une instruction adaptée aux besoins de notre époque. L'initiative est irresponsable et n'apporte rien à la protection de l'environnement. Sous le couvert de la prise en compte des droits populaires, elle poursuit d'autres buts que ceux qu'elle indique. En fait, elle vise à la suppression de l'armée. Les victimes seraient les citoyennes et les citoyens qui accomplissent leur devoir militaire, et qui devraient faire service dans des infrastructures d'instruction vieilles et dépassées.